## Aide dans la saisie pour un opérateur NOTIFIANT concerné par une filière REP

Version 10/01/2023

# Table des matières

0/ Quelques rappels	.2
1/ Les textes de référence	.2
2/ Création d'un compte d'authentification CERBERE	.3
3/ L'opérateur notifiant n'existe pas dans GISTRID	.3
4/ L'opérateur notifiant existe déjà dans GISTRID	.4
5/ Création d'une demande	.5
5.1/ Demande de notification d'exportation	.5
5.2/ Demande d'annexe VII	.6
6/ Comment renseigner les mouvements d'une notification ?	.7

## 0/ Quelques rappels...

Vous êtes notifiant d'une demande d'exportation de transferts transfrontaliers de déchets. Cette notification peut être en lien avec un éco-organisme.

Ce dernier a l'obligation de déclarer auprès du ministre chargé de l'environnement la nature, la quantité et la destination des déchets exportés.

Au moment de la création du dossier dans GISTRID, vous devez donc mentionner la filière REP (responsabilité élargie du producteur) qui est concernée.

Au moment de la saisie des mouvements, vous devez indiquer les quantités relatives à chaque filière REP.

En cas de difficultés rencontrées ou d'interrogations, nous vous invitons à nous envoyer un mail à pnttd@developpement-durable.gouv.fr.

#### 1/ Les textes de référence

Arrêté du 16 août 2021 fixant le contenu des déclarations d'exportation de déchets gérés par les éco-organismes agréés tel que mentionné à l'article R. 541-44-1 du code de l'environnement :

- > Définition des informations à déclarer
- Déclaration faite à partir de GISTRID

Article R541-44-1 du code de l'environnement :

Déclaration électronique à faire deux fois par an

Article L 541-10-6 du code de l'environnement :

Obligation pour les éco-organismes d'assurer la traçabilité des déchets et en cas d'exportation, de déclarer la nature, la quantité et la destination des déchets exportés

### 2/ Création d'un compte d'authentification CERBERE

Lors de votre première connexion à l'application GISTRID, il est nécessaire de vous créer un compte d'authentification CERBERE.

Vous trouverez la procédure au point 1.1 du lien internet suivant :

https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/s-authentifier-dans-gistrid-a29.html

#### 3/ L'opérateur notifiant n'existe pas dans GISTRID

Une fois votre compte d'authentification CERBERE créé, vous devrez demander la création d'un opérateur type « notifiant » sur GISTRID.

La procédure est décrite au point 1.2 du lien internet suivant :

https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/s-authentifier-dans-gistrid-a29.html

Pour valider votre compte, une attestation dûment complétée et signée doit nous être retournée. Vous trouverez un modèle sur le lien internet ci-dessus.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique sur la gestion des transporteurs et des producteurs :

https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/gerer-les-transporteurs-et-producteursa32.html

#### 4/ L'opérateur notifiant existe déjà dans GISTRID

Si vous ne faites pas partie des utilisateurs existants de votre opérateur notifiant, vous devez demander votre rattachement opérateur. Nous vous invitons à nous envoyer un mail à <u>pnttd@developpement-durable.gouv.fr</u>, afin qu'on vous communique la procédure adaptée à votre situation.

Une fois que votre demande de rattachement est validée, vous devez initier des demandes de notifications, des mouvements...

#### 5/ Création d'une demande

#### 5.1/ Demande de notification d'exportation

La demande d'un numéro de notification (en export) passe par l'application GISTRID.

La rubrique suivante vous donnera toutes les explications nécessaires pour constituer un dossier de notification :

https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/constituer-un-dossier-de-notificationr13.html

La rubrique suivante vous guidera dans les étapes de saisie de votre dossier : <u>https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/saisir-un-document-de-notification-a30.html</u>

# Attention, dans le cas d'une notification concernée par un éco-organisme, il faut indiquer la filière dans l'onglet 1 à 10 de la notification

Création d'un dossier de notification	on		💽 Aio	de contextuelle				
Cases 1 et 10 2 à 7 8 9 11 12 à 13	CB OCDE CED Y H	14 15 16 et 18						
Les champs marqués de * sont obligatoires.								
Cas d'un dossier de notification concerné par	les éco-organismes :		ו					
Choisir une filière à responsabilité élargie du producteur		~						
Notifiant								
Nom de la société* : EO_D3E_Simple	~							
Effectuer une recherche de l'installation de traitem	ent							
Nom de la société* :								
Nom de la société	Type de pays	Teur	Pays	Actions				
	Tous	Tous	×					
				-				
10. Installation de traitement								
Installation * : O d'élimination O de valorisation								
Lieu effectif de l'elimination/ de la valorisation	1:							
Rétablir								
(COD)								

Enregistrer comme brouillon et continuer 💿 Enregistrer comme brouillon et afficher

Aide dans la saisie\_opérateur NOTIFIANT concerné par une filière REP\_5/7

#### 5.2/ Demande d'annexe VII

La procédure est identique dans la création d'une annexe VII, il faut indiquer la filière dans l'onglet « cases 1, 7, 9 et 10 » de l'annexe VII:

Création d'une annexe VII	Aide contextuelle
Cases 1, 7, 9 et 10 2 à 4 5 6 8 CB OCDE CED 11	
Les champs marqués de * sont obligatoires. Type d'annexe VII Type * : O France vers étranger O Etranger vers France	
Cas d'une annexe VII concernee par les eco-organismes :	
Choisir une filière à responsabilité élargie du producteur	

Nous vous invitons également à consulter la rubrique sur la procédure d'information (guide de remplissage, modèle de contrat...):

https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/la-procedure-d-information-a38.html

#### 6/ Comment renseigner les mouvements d'une notification ?

La rubrique suivante vous guidera dans la saisie des mouvements de transferts transfrontaliers de déchets. Elle vous indiquera également comment terminer une notification afin de demander la levée de la garantie financière :

https://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/saisir-les-mouvements-a31.html

**Attention**, dans le cas d'un mouvement concerné par un éco-organisme, il faut ouvrir le mouvement concerné en cliquant sur le bouton « oeil »:

Télédéclaration		Information préalable (art. 16b)					Confirma réceptio 16	tion de la on (art. d)	n de la (art. (art. 16e)		
Sélection	▲ Date ⊽	▲ Nº transfert ♥	Date réelle transfert	Quantité réelle	Date modification	Date annulation	Date réception	Quantité reçue	Date traitement	Indicateurs	Actions
	07.10.22	001	01.10.22	15,000	07.10.22		01.10.22	14,000	02.10.22	¶ A A A	
	07.10.22	002	01.10.22	15,000	07.10.22		01.10.22	13,000	02.10.22	9 A A A	
	07.10.22	003	01.10.22	15,000	07.10.22		01.10.22	12,000	02.10.22	🤊 A A A	

Puis aller sur l'onglet « éco-organisme » et cliquer sur le bouton « modifier »:

Synthèse	Document de notification	Justificatifs	Compléments	Consentements	Suivi des transferts	
Documer	nt de mouvement Réceptio	on Traitement	Eco-organis	me		
Ouantit	é effective par éco-organisme					
FO D3	F multiple (toppes) :			O D3E multiple (	m3):	
EO_D3	E_Simple (tonnes) :		E	O_D3E_Simple (n	n3):	
Dernière Modifica	e modification éco-organism tion éco-organismes :	es :				

Vous pourrez alors indiquer la quantité effective pour chaque éco-organisme concerné et cliquer sur « enregistrer » :

Synthèse	Document de not	tification Justi	ficatifs Complément	ts Consentements	Suivi des transferts	
			_	_		
Docume	nt de mouvement	Réception T	raitement Eco-orga	nisme		
Les char	nps marqués de 🕴 s	ont obligatoires.				
Quant	té effective par éco-c	organisme				
EO_D	BE_multiple (tonne	s):		EO_D3E_multipl	e (m3):	
EO_D	BE_Simple (tonnes)	):		EO_D3E_Simple	(m3):	
🛃 Rét	ablir					

💿 Enregistrer 🛐 Annuler

[ Retour 📝 Modifier

Aide dans la saisie\_opérateur NOTIFIANT concerné par une filière REP\_7/7